

Le 14 avril 2015

Madame Lise Bilodeau  
Présidente  
L'Action des Nouvelles Conjointes  
et Nouveaux Conjointes du Québec  
10009, rue Meredith  
Québec (Québec) G2B 2K2

Madame la Présidente,

Au nom de la ministre de la Justice et Procureure générale, madame Stéphanie Vallée, je donne suite à votre correspondance du 25 février dernier.

D'abord, soyez assurée que la ministre est sensible à la situation des aînés au Québec. Entre autres, nous collaborons avec différents partenaires pour que tous les efforts soient mis de l'avant afin de prévenir, dépister et intervenir en cas de maltraitance envers les aînés. En ce qui a trait à l'obligation alimentaire entre époux lors de la rupture, les dispositions législatives applicables relèvent de la compétence fédérale, nous vous invitons donc à les contacter afin de leur soumettre vos propositions de modifications.

Enfin, en ce qui concerne la compétence du Québec, je vous rappelle la création d'un Comité consultatif sur le droit de la famille en avril 2013, lequel avait pour mandat d'évaluer l'opportunité ou non de revoir l'ensemble du droit de la famille québécois. Dans son rapport préliminaire rendu public le 18 octobre 2013, le Comité a répondu par l'affirmative et proposera donc à la ministre les éléments qui devraient être revus, tels la conjugalité (soit les réalités concernant la situation des couples mariés, unis civilement ou en union de fait), la parentalité, la filiation et le droit successoral. Le rapport final est attendu au printemps 2015. Vous retrouverez les communiqués et le rapport préliminaire sur le site Internet du ministère de la Justice à l'adresse suivante : [www.justice.gouv.qc.ca](http://www.justice.gouv.qc.ca).

En vous remerciant de l'attention que vous portez aux aînés du Québec, veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



M<sup>e</sup> Gabrielle La Rue  
Conseillère politique